Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026042SCA-DE

Département du Finistère

République Française

DEL 2026/042

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt six
Le Mercredi 08 Avril 2026 à 19H00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Guy FAOUCHER, MAIRE DE SCAËR.

Étaient présents 28 conseillers sur 29 :

Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Marion VERNET, Pierre-Yves LE FER, Valérie GRÉGOIRE EVENNOU, Cédric GOUIFFÈS, Marlène LEFEVRE, Benoît GUEGAN, Marianne VOISIN, Jean-Pierre GUILLOU, Brigitte SELLIN FAOUCHER, Pierre-Olivier MOY, Nadia BELKALEM, Pascal PÉREZ, Gaëlle REFFO, Vincent HUET, Ségolène ERDMANN, Stéphane ALLOT, Sylvie TROUBOUL, Arnaud LE GOFF, Sandrine LIZANT MALHERE, Frédéric MICHEL, Marine SÉNÉCHAL, Fabrice MALHERE, Barbara STEMPF, Olivier TRAOUEN Jeanine DANIEL, Dominique LE CROM.

ABSENTE EXCUSÉE : Isabelle TANGUY, qui a donné procuration à Marion VERNET.

Madame Marianne VOISIN a été élue secrétaire.

DEL 08.04.2026 / 2026/042 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS :

RAPPORTEUR M. COSQUER,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

VU l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

Article N°1 :
DE DÉSIGNER les Conseillers figurant dans le tableau ci-dessous pour siéger dans les organismes extérieurs,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026042SCA-DE

DÉSIGNATION DE L'ORGANISME	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SYNDICAT DE SOINS AUX MALADES DE LA REGION DE SCAËR	Valérie GRÉGOIRE EVENNOU Brigitte FAOUCHER SELLIN	
SDEF (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE)	Stéphane ALLOT Valérie GRÉGOIRE EVENNOU	Cédric GOUIFFES Pascal PÉREZ
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique – SIVU - L'AERODROME BRETAGNE ATLANTIQUE	Benoît GUEGAN Pierre-Yves LE FER Vincent HUET	
EPLE - DESTINATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ « LES RIAS » *(Ex : office du tourisme)*	Pierre-Olivier MOY	
AMICALE SCAËROISE DES AINÉS	Brigitte FAOUCHER SELLIN Marlène LEFEVRE	Isabelle TANGUY Benoît GUEGAN
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE - EHPAD	Brigitte FAOUCHER SELLIN Guy FAOUCHER Ségolène ERDMANN	
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT MAISON DE RETRAITE - EHPAD	Brigitte FAOUCHER SELLIN	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LÉO FERRÉ	Marion VERNET	Jean Pierre GUILLOU
MULTI ACCUEIL BABAYAGA	Marion VERNET Jean Pierre GUILLOU	
COMMISSION LOCALE D'INSERTION DE CONCARNEAU	Gaëlle REFFO	
APAJH/ASSOCIATION OZEA	Ségolène ERDMANN Gaëlle REFFO	Marianne VOISIN Gaëtan COSQUER
ADDM (Association Départementale pour le développement de la musique dans le Finistère)	Nadia BELKALEM	
COMITE DE COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGÉES	Marlène LEFEVRE Arnaud LE GOFF	

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026042SCA-DE

IDES (Initiatives pour les Demandeurs d'Emploi par la Solidarité) de Concarneau	Gaëlle REFFO Valérie GRÉGOIRE EVENNOU Ségolène ERDMANN	
CORRESPONDANT LOCAL « A.R.I.C. » Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (formation des élus)	Pierre-Yves LE FER	
A.D.M.R. (AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL)	Isabelle TANGUY Benoît GUEGAN Valérie GRÉGOIRE EVENNOU	
ASSOCIATION « LA CAVALCADE » DE SCAËR	Gaëtan COSQUER Pierre-Yves LE FER Arnaud LE GOFF	
MJC « LA MARELLE »	Marion VERNET Nadia BELKALEM Valérie GRÉGOIRE EVENNOU	
CNAS - COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (Des fonctionnaires et agents territoriaux)	Brigitte FAOUCHER SELLIN Marianne VOISIN	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « LA MAIN TENDUE »	Ségolène ERDMANN	
FEDERATION DES STATIONS VERTES	Pierre-Olivier MOY	
CONSEIL D'ÉCOLE	Marion VERNET	Jean Pierre GUILLOU
COMITÉ DE JUMELAGE	Marlène LEFEVRE Pierre-Yves LE FER Nadia BELKALEM	

Article N°2 :

Cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte – CS 44416 - 35044 RENNES -ou sur le site télérecours citoyen (*www.telerecours.fr*) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902746-20260410-D2026042SCA-DE

Pour extrait certifié conforme,
Marianne VOISIN,
La secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Guy FAOUCHER,
Le MAIRE DE SCAËR